

# COMMUNE DE CHAGEY

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Chagey, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

Nom	Prénom	Qualité	Présent	Absent	Pouvoir à
JOUFFRAY	Nicolas	Président de la séance	X		
BELTRAN	Christelle	Conseillère municipale	X		
BOUTEILLER	Alain	Conseiller municipal	X		
RUEDY	Philippe	Conseiller municipal		X	BELTRAN Christelle
LAINE	Janet	Conseiller municipal	X		
DOENLEN	Cécile	Conseillère municipale	X		
CORBANESE	Bruno	Conseiller municipal	X		
DESFOSSEZ	Hervé	Conseiller municipal	X		
LODS	Elodie	Conseillère municipale	X		
MICHOUX	Odile	Conseillère municipale	X		
EVEN	Jean-Paul	Conseiller municipal	X		
SONNET	Christophe	Conseiller municipal		X	CORBANESE Bruno
BUSATTO	Gabrielle	Conseillère municipale	X		
GIRODS	Gaëlle	Conseillère municipale	X		
		Secrétaire de séance			

### Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 14

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés :

Le quorum est donc atteint.

---

### Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Février 2023
2. DCM 2024-04 : Approbation du Compte de Gestion 2023
3. DCM 2024-05: Présentation et vote du Compte Administratif 2023
4. DCM 2024-06 : Affectation du résultat – Année 2023
5. DCM 2024-07: Vote des taux d'imposition communaux 2024
6. DCM 2024-08 : Vote du budget primitif
7. DCM 2024-09: Vote révision location SDF et ambulants
8. DCM 2024-10 : Motion de soutien pour l'aménagement de la RN19
9. DCM 2024-11: Motion de soutien pour le lycée Aragon
10. Question diverses :

- Proposition d'achat d'un terrain par la famille PIGUET
- Proposition d'achat d'un terrain par la famille METTETAL
- Proposition d'achat d'un terrain par la famille GRANDJEAN
- Information RH
- Informations sur les commissions et les groupes de travail

## Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

### **1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil précédent**

Les membres du Conseil Municipal, adoptent, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 23 février 2024.

### **2. Délibération 2024-04 Budget Commune : Approbation du CG par Madame GOASDOUE Lise, comptable**

**Rapport présenté par Nicolas JOUFFRAY**

#### **Contenu du rapport :**

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par la comptable.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer .

Après s'être assuré que la comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

#### **Considérant l'exactitude des opérations**

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

#### **Teneur des discussions :**

- Remarque :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à .....

- **approuve le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par la comptable.**

Ce Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Mode de scrutin ordinaire :**

- Pour :
- Contre :
- Abstention :

### **3. Délibération 2024-05 Budget Commune : Présentation et vote du CA**

**Rapport présenté par Nicolas JOUFFRAY**

#### **Contenu du rapport :**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Christelle BELTRAN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Nicolas JOUFFRAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 325 107.98  
Recettes de fonctionnement : 364 067.59  
**Excédent de fonctionnement : 38 959.61**

Dépenses d'investissement : 135 302.41  
Recettes d'investissement : 71 763.35  
**Déficit d'investissement : 63 539.06**

Reste à réaliser dépenses d'investissement : **13 458.65**

**Déficit global de clôture : 24 579.45**

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **Teneur des discussions**

- Remarque :

Hors de la présence de Monsieur Nicolas JOUFFRAY, Maire, le Conseil Municipal approuve, à ....., le Compte Administratif 2023.

#### **Mode de scrutin ordinaire :**

- Pour :
- Contre :
- Abstention :

### **4. Délibération 2024-06 Budget Commune : Affectation du résultat -Année 2024**

**Rapport présenté par Nicolas JOUFFRAY**

#### **Contenu du rapport :**

Après approbation du Compte Administratif 2023 du budget communal, Monsieur le Maire donne lecture du solde d'exécution, comme suit :

- **déficit d'investissement de clôture : - 76 614.61 €**  
- **excédent de fonctionnement de clôture : + 373 595.26 €**

**Le solde des restes à réaliser s'élève à : 13 458.65 €**

## Teneur des discussions

- Remarque :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à .....

- **d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 373 595.26 € comme suit**

Article R002 : excédents antérieurs reportés (section de fonctionnement) : **296 880.65 €**

Article 1068 : excédent de fonctionnement (section d'investissement recettes) : **76 714.61 €**

Article D001 : solde exécution reporté (section d'investissement dépenses) : **63 255.96 €**

### Mode de scrutin ordinaire :

- Pour :
- Contre :
- Abstention :

## **5. Délibération 2024-07 Vote des taux des taxes locales 2024**

**Rapport présenté par Nicolas JOUFFRAY**

### **Contenu du rapport** :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>TH</b>	6.03	6.03	6.03	6.03	<b>6.03</b>
<b>TFB</b>	37.03	38.03	38.03	38.03	<b>38.03</b>
<b>TFNB</b>	43.95	44.95	44.95	44.95	<b>44.95</b>

## Teneur des discussions

- Remarque :

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à .....

**DÉCIDE** de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : **6.03 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **38.03 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **44.95 %**

### Mode de scrutin ordinaire :

- Pour :
- Contre :
- Abstention :

## **6. Délibération 2024-08 Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2024**

**Rapport présenté par Nicolas JOUFFRAY**

### **Contenu du rapport :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023, avec les principales orientations suivantes :

- Travaux de voirie (rénovation des trottoirs et réparations des trous sur les routes communales)
- Toiture de l'Église
- Travaux en forêt
- Poursuite du diagnostic assainissement
- Poursuite du diagnostic thermique des bâtiments communaux
- Réfection des vestiaires
- Création préau cour de l'école maternelle
- Création clôture du stade
- Sécurisation arrêts de bus

### **Teneur des discussions**

- Remarque :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter, à ....., le budget primitif 2024, comme suit, tant en dépenses qu'en recettes :

- **section de fonctionnement :**                    **dépenses : 576 766,01€**

**recettes : 632 302,42€**

- **section d'investissement équilibrée : 274 314.61 €**

### **Mode de scrutin ordinaire :**

- Pour :
- Contre :
- Abstention :

## **7. Délibération 2024-09 Vote révision location SDF et ambulants**

### **Proposition de location de la salle des fêtes :**

Type de contrat	Durée	Lieu	Prix		Option cuisine	TOTAL
			Résidents du village	Résidents hors du village		
A	½ journée (env. 4h)	Petite Salle	30 €	50 €	X	
B	½ journée (env. 4h)	Grande Salle (+PS)	50 €	100 €	X	
C	Journée (env. 8h)	Petite Salle	50 €	100 €	+50 €	
D	Journée (env. 8h)	Grande Salle (+PS)	100 €	200 €	+50 €	
E	Week-end (2 jours)	Grande Salle (+PS)	200 €	350 €	inclus	
F	Week-end (3 jours)	Grande Salle (+PS)	300 €	450 €	inclus	

Consommation électrique : 0.20€ /kWh

### **Proposition pour les commerces ambulants (type Food truck....) :**

Location : 2.5€/jours d'installation pour un véhicule (camion, voiture plus remorque....)

Consommation : 0.20€/ kWh

### **Proposition pour le « petit marché » :**

Tarif pour les exposants sans électricité : 10€/an

Tarif pour les exposants avec électricité : 20€/an

Le règlement pour les commerces ambulants et les exposants du « petit marché » sera annuel ou trimestriel

## **8. Délibération 2024-10 Motion de soutien pour la RN19**

### **Motion pour l'aménagement de la RN 19 entre Vesoul Est et Lure Est**

Le Conseil communautaire du Pays d'Héricourt réuni le 6 mars 2024 prend acte des débats actuels sur notre Département pour obtenir l'aménagement de la RN 19 à 2 fois 2 voies entre Lure et Vesoul. Ce projet a été acté à plusieurs reprises par l'Etat et divers partenaires dans le cadre de conventions et d'actes d'aménagement.

Pour l'heure, ce projet dont le caractère prioritaire est affiché depuis plusieurs années rassemble l'ensemble des partenaires publics (Département, élus locaux, Chambres consulaires, riverains concernés).

Le Conseil communautaire appuie sans réserve les actions entreprises par le Conseil Départemental portées par le Président Yves KRATTINGER.

Le Conseil communautaire souhaite que ce projet estimé à 120 Millions d'euros dont 20 Millions d'euros de TVA puisse être engagé dès à présent par une convention d'aménagement sur une durée de 8 ans avec une clé de financement qui pourrait être la suivante : 60 % Etat HT (60 Millions d'euros), 20 % Région (20 Millions d'euros), 20 % Département de Haute-Saône (20 Millions d'euros).

Cette réalisation permettrait de ne plus alourdir le bilan de la mortalité routière sur cette section Vesoul – Lure. Ce bilan de la mortalité routière s'établit sur la période 1994 – 2023 à 63 tués pour autant de drames humains afférents.

L'intérêt économique de cet aménagement est évident pour les trois bassins d'emplois de :

- Vesoul :
  - ✓ STELLANTIS, centre mondial de pièces détachées à Vesoul (70) sur 116 ha – 3 000 salariés.
  - ✓ EUROSERUM à Port sur Saône (70) – 300 salariés.
  - ✓ Manufacture du lac à Vaivre et Montoille (70) – 220 salariés.
  - ✓ COPIREL MERINOS à Vesoul (70) – 120 salariés.
  - ✓ NOIDIS à Pusey (70) – 280 salariés.
  - ✓ CONFLANDEY INDUSTRIES à Amoncourt (70) – 250 salariés.

Etc...

- Lure :
  - ✓ Base aérienne 116 à Luxeuil-Saint-Sauveur – 1 300 personnels militaires et civils.
  - ✓ BAZIN WAGNER à Breuches (70) – 330 salariés.
  - ✓ LISI AUTOMOTIVE à Melisey (70) – 290 salariés.
  - ✓ GESTAMP à Champagny (70) – 220 salariés.
  - ✓ FAURECIA à Magny-Vernois (70) – 340 salariés.
  - ✓ VETOQUINOL à Magny-Vernois (70) – 600 salariés.
  - ✓ PARISOT INDUSTRIE à Saint-Loup-sur-Semouse (70) – 346 salariés.
  - ✓ CFP à Corbenay (70) – 140 salariés.
  - ✓ CF2P à Lure (70) – 150 salariés.
  - ✓ SEB INTERNATIONAL – 180 salariés.
  - ✓ LUFKIN GEARS France à Fougerolles (70) – 260 salariés.
  - ✓ KNAUF à La Côte (70) – 120 salariés.

Etc...

- Héricourt :

- ✓ 20 entreprises implantées au pôle régional de développement économique des Guinnottes – 750 emplois.
- ✓ HERMES – 280 emplois.
- ✓ A2e - 100 emplois.
- ✓ SOUCHIER BOULET – 130 emplois.
- ✓ Fives Cinetic – 120 emplois.
- ✓ GAUSSIN – 80 emplois.

Etc...

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt s'associe et appuie sans réserve les élus départementaux de la Haute-Saône qui sollicitent l'engagement de discussions avec l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté pour aboutir à la réalisation de ce tronçon vital pour la Haute-Saône et la Franche-Comté.

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) la motion ci-dessus présentée.

### **Teneur des discussions**

- Remarque :

### **Mode de scrutin ordinaire** :

- Pour :
- Contre :
- Abstention :

## **9. Délibération 2024-11 Motion de soutien pour le lycée Aragon**

### **Motion de soutien pour le lycée Aragon**

Le Président de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a présenté une motion concernant le soutien au Lycée Aragon lors du Conseil communautaire du 6 mars 2024.

La Dotation Globale Horaire (DGH) prévue pour l'année scolaire 2024/2025, par les services du Rectorat de l'Académie Bourgogne Franche-Comté pour le Lycée Louis Aragon, suscite une véritable inquiétude du Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt ainsi que de tous les partenaires éducatifs qui se sont mobilisés lundi 12 février 2024 pour l'avenir des élèves scolarisés dans ce Lycée.

Au-delà de la baisse dramatique du nombre d'heures d'enseignement attribué, la diminution du nombre de classes du niveau seconde et du niveau première nous fait craindre une évolution négative inacceptable.

Les dernières décisions prises par les services du Rectorat ne sont pas de nature à rassurer le Conseil communautaire qui s'est toujours engagé au côté des enseignants et des élèves du Lycée Aragon.

Nous ne nous résignerons pas au déclin démographique et industriel du Pays d'Héricourt et du Pôle métropolitain Belfort-Héricourt-Montbéliard.

Nous avons engagé sans relâche, et nous poursuivrons des actions de centralité pour conforter l'avenir de cet établissement, grâce au développement économique, de nos nouvelles zones d'activités mais aussi pour le développement urbain et de l'habitat.

Le Conseil communautaire demande solennellement un réexamen de la Dotation Globale Horaire (DGH) qui tienne compte au plus près des besoins des élèves et des spécificités sociales des habitants de notre territoire, pour consolider les parcours de formation générale ainsi que les spécialités qui lui font de plus en plus défaut.

Afin de renforcer l'attractivité du Lycée Louis Aragon, nous proposons et demandons l'ouverture d'une classe préparatoire comme il en existe par exemple au Lycée Germaine Tillion à Montbéliard et d'autres lycées du secteur.

En section d'enseignement professionnel (SEP), même si le nombre d'heure ne diminue pas, les conditions seront aussi détériorées ; des enseignements généraux (français, mathématique, anglais) devront se faire avec un effectif de 30 élèves par classe.

Aussi nous appelons, dans les délais les plus courts, l'organisation d'une concertation pour refondre la carte scolaire du territoire qui environne le Lycée Louis Aragon et le Collège Pierre et Marie Curie, tous deux implantés à Héricourt.

En effet, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt est régulièrement saisie par les habitants de la Vallée du Rupt (Aibre, Allondans, Désandans, Dung, Echenans, Issans, Laire, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Semondans et Le Vernoy) qui souhaitent scolariser leurs enfants dans ces deux établissements héricourtois.

Au-delà des perspectives de développement économique, cette réorganisation de la carte scolaire permettrait de rehausser significativement la fréquentation du Collège Pierre et Marie Curie et du Lycée Louis Aragon et offrirait aux habitants de ce secteur un service de proximité de grande qualité.

Le Conseil communautaire demande en conséquence à Madame la Rectrice de l'Académie Bourgogne Franche-Comté, d'organiser d'une part une concertation régionale et locale pour évoquer ces sujets dans les meilleurs délais.

D'autre part, le Maire Monsieur Fernand Burkhalter, prendra l'initiative d'engager prochainement une concertation locale avec toutes les composantes de l'éducation pour conforter l'avenir de cet établissement.

Le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés la motion ci-dessus présentée.

#### **Teneur des discussions**

- Remarque :

#### **Mode de scrutin ordinaire** :

- Pour :
- Contre :
- Abstention :

### **10 Questions diverses**

- **Proposition d'achat d'une parcelle par la famille FIGUET**



- **Proposition d'achat d'une parcelle par la famille METTETAL**
  
- **Proposition d'achat d'une parcelle par la famille GRANDJEAN**
  
- **Informations RH**
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- **Informations sur les commissions et les groupes de travail**

La séance est levée à.....

Dates provisoires des prochains Conseils :

- .....
- .....

Le Maire  
Nicolas JOUFFRAY

La/le secrétaire de séance